

GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI 18. FEVRIER 1792.

RUSSIE.

Petersbourg le 30. Janvier. Les forces navales de cet Empire deviennent progressivement plus respectables: outre le grand nombre de vaisseaux de ligne, de frégates, de galeres, &c. dont nos ports sont déjà remplis, il se trouve actuellement à *Archangel* onze vaisseaux de guerre, neuf frégates & plusieurs bâtimens légers. L'intention du Gouvernement étant d'en faire passer six vaisseaux de ligne & quatre frégates à *Cronstadt*, les Officiers nécessaires sont partis avec un détachement de 1000. matelots pour *Archangel*, afin d'y armer cette escadre & de la conduire à sa destination, quoiqu'elle ne puisse mettre à la voile avant le mois de Juin prochain.

MOLDAVIE.

Jassi le 24. Janvier. Le patriarche de cette ville a publié en chaire, une lettre de l'Impératrice de Russie, au Prince Reppin, dans la quelle elle exprime ses regrets de la perte du Prince Potemkin. Elle y fait l'éloge des grandes actions du Prince, qu'elle dit avoir été telles, qu'elle ne les pas pu dignement récompenser." Potemkin, dit cette princesse, a suivi le chemin tracé par Pierre le Grand, il savait que la Monarchie Russe ne peut s'agrandir, qu'en répandant parmi les petits princes ses voisins le carnage & l'effroi, & en s'assurant l'alliance des grandes monarchies, dont elle est depuis quarante ans, la rivale. Potemkin & Gallitzin ont formé l'étroite alliance, qui subsiste si heureusement entre la Russie & l'Autriche. — Potemkin ne s'occupait pas seulement du bonheur de l'empire Russe, il aimait encore sa souveraine, comme sa mère. Il n'oublia jamais qu'il était prince & que Catherine était son Impératrice." — Le général Romanzow commence à se mieux porter. Il partira bientôt pour l'armée.

AUTRICHE.

Vienne le 30 Janvier. Ce fut le 22 janv: que le comte Coblenz présenta dans une assemblée le comte Baillet comme particulier & non comme député des états de Brabant. Il n'est pas encore sûr qu'il obtienne audience de l'empereur, mais on assure comme une chose certaine, que les états souhaitent une décision définitive par des arbitres, cas qui a été réellement prévu dans la convention de la Haye. Mais où trouver dans un procès de cette espèce des arbitres justes, impartiaux & au dessus de tout intérêt personnel. Les moines qui ont demandé le rétablissement des couvens supprimés, ont reçu la résolution: qu'ils ne devaient plus même y penser. Peu après cette résolution, l'empereur ordonna de faire l'inventaire des couvens qui subsistent encore dans le département au dessous de l'Ens. Il fut défendu en même tems, aux couvents de vendre de leurs biens. — Le prince Antoine Victoire âgé de 12 ans, présenta ces jours-ci, à l'empereur, son père, une supplique pour avoir le régi-

ment vacant de Caroly. L'empereur pour ne pas troubler l'ordre des affaires, renvoya son placet au conseil de guerre, qui saisit avec beaucoup d'empressement, l'occasion de confier à ce jeune prince un régiment. — L'empereur a fait assurer le conseiller de gouvernement, M. Kutschera, qui perdit sa place, il y a quelques années, qu'il lui en donnera une équivalente, & qu'il lui bonifiera son salaire, depuis sa suppression. — Les colonels, barons de Rosenberg & Rottenberg ont été nommés généraux - majors. Le comte Kollowrath a reçu le premier régiment d'artillerie, & le général-major, van der Stappen, le troisième. — Le conseiller de gouvernement en Gallicie, M. Kollmanhueber, qui fut dernièrement suspendu de ses fonctions, par un billet de l'empereur, pour avoir retardé un procès, a envoyé à Sa Maj. une justification, très éloquent & en même tems ferme, de sa conduite.

Le 1. Fevrier. Il s'est élevé tout récemment des troubles aux frontieres de la Moravie & de la Hongrie. Les deux peuples en sont venus à de petits combats dans lesquels il est quelquefois resté jusqu'à 100 hommes sur la place. L'empereur a été forcé d'y envoyer le lieutenant-colonel, de Hayden, ci devant Aide de camp de l'immortel Laudon, pour rétablir l'ordre; & il y est heureusement parvenu.

ALLEMAGNE.

Francfort sur le Mayn, le 28 Janvier. Le Marggrave de Baden ne laisse plus passer les émigrés, par ses états, il en a fait garder les passages, par des gardes bourgeoises. — Ce n'est pas le Duc de Polignac, mais son fils qui est parti avec des dépêchés, de Vienne pour Coblenz.

Francfort le 30 Janvier. Le Marggrave de Baden a ordonné d'arrêter tous les émigrés & de les reconduire en France. — Dans ce même pays de Baden les curés luthériens & réformés se suppléent réciproquement dans leurs fonctions sacrées, sans que leurs paroissiens en soient scandalisés; & cela avec la permission expresse du gouvernement. — Le duc de Wurtemberg a de nouveau ordonné que chaque ecclésiastique doit entrer dans une société de lecture. — Le prince de Salms-Braunsbourg se distingue entre les princes Allemands, par ses soins particuliers pour ses sujets: Il a fait tuer toutes les bêtes fauves.

Hambourg le 3 Fevrier. Selon des lettres bien sûres de Londres, le prix du sucre y est baissé de dix flor. de pol, par cent livres & l'on presume qu'il baissera encore, puisqu'il y en a des provisions à Londres, pour plus de 3 ans; d'ailleurs les directeurs de la compagnie des indes, fâchés qu'on nuit par l'accaparement du sucre, au débit du Thè, font charger de sucre tous les vaisseaux de retour. — Le mécontentement à Liège s'accroît de jour en jour, le commandant des troupes de Mayence qui y sont en garnison, a demandé des renforts.

Coblence, le 29 Janvier. Monsieur est encore malade. Le comte d'Artois & Mr de Calonne sont aussi indisposés, depuis quelques jours. Hier il a été expédié 5 couriers à différentes cours.

Hanovre, le 25 Janvier. Le bruit est général ici que les houlards d'Eben & tous les bataillons de troupes légères Prussiennes doivent être mis sur le pié de guerre & se disposer à marcher au premier ordre. — On dit que le roi de Prusse fournira 40,000 hommes qui seront commandés par le prince de Hohenlohe, pour aller, de concert avec les troupes Autrichiennes attaquer la France & faire rendre aux princes d'empire leurs possessions en Alsace.

Liege, le 28 Janvier. On a affiché, mercredi dernier, en cette ville, le mandement suivant :

CONSTANTIN-FRANCOIS, des comtes de Hoensbroech, par la grace de dieu, prince-evêque de Liege &c.

Apprenant qu'en mépris, tant des loix générales de l'empire, que des mandemens particuliers, émanés pour ce pays, diverses personnes se permettaient d'y faire des enrôlemens pour des services étrangers; & voulant obvier aux plaintes, ainsi qu'aux inconvéniens résultés, & qui pourroient résulter de pareille contravention; nous, en renouvelant les dits mandemens des princes nos prédécesseurs, déclarons de réitérer ici spécialement les anciennes défenses y contenues, contre les levées & enrôlemens étrangers, & ce, sous les peines & amendes, statuées par les dits mandemens. Ordonnons &c.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 29 Janvier. Les procès des détenus, qui ont été enlevés dans la nuit du 16 au 17, occupe fort le conseil de Brabant, & depuis avant hier, il tient les après-midis, à ce sujet, séance extraordinaire. — Mr de la Borde, fermier-général, qui est arrivé ici depuis quelques jours de Paris, l'a quitté à cause de la fermentation qui y regnoit, occasionnée par la cherté du sucre, café & autres denrées de premiere nécessité.

Bruxelles le 30 Janvier. Le plan de conjuration découvert par les prises de corps à Bruxelles, était le suivant: les Bourgeois dans la nuit du 2 fevrier devoient massacrer tous les officiers qui logaient chez eux, plusieurs des conjurés devoient prendre ensuite les uniformes des officiers massacrés, emmener les troupes des casernes, les faire sortir de la ville, pendant que les autres conjurés s'empareraient du gouvernement, arrêteraient les gouverneurs généraux & le général Bender. On a trouvé ce plan détaillé chez l'avocat Van der Hoop.

ANGLETERRE.

On apprend d'Oporto, que la récolte du vin n'y a pas été abondante & qu'il est haussé de 3 liv. sterl. (120 flor.) par pipe. — La cherté du sucre a engagé la société économique de la province de Kent, à proposer une prime à celui qui avant le premier mai, prouvera avoir le plus grand nombre de ruches. En même tems elle a publié des moyens de substituer le miel au sucre. D'autres amis de l'humanité se contentent d'engager le public à diminuer seulement pendant un mois, l'usage qu'il fait du sucre; ce qui suffirait pour faire perdre aux accapareurs. Les carottes sechées & torréfiées peuvent être substituées avantageusement au café: elle forment une boisson agréable, beaucoup plus saine que le café; & l'on peut sans lui faire perdre son goût, les y mêler dans la proportion de deux tiers. — Le prince de Galles fut ces jours-ci, en grand danger d'être volé, aux appartemens chez la reine: plusieurs personnes qui avaient trou-

vé le moyen de s'y introduire, firent une presse autour du Prince, qui après qu'il s'en fût délivré, trouva que les principaux diamans de son épée avaient été forcés, & qu'ils ne tenaient plus que legerement, les filoux n'ayant pas réussi à les enlever. La perte, aurait été de 120,000 flor. de Pol. — Il y a tant de monde à Bath qu'on voit à chaque ball, 1200 personnes. — La société révolutionnaire à Norwich a fait une souscription de 100 guinées en faveur du Docteur Priestley. — Une vache qui a été nourrie & engraisée chez M. William Smith, Esquire, à Jogston; & qu'on a tuée à Stenwich en Northumberland, était d'une grosseur énorme:

Un quartier de devant pesait	—	—	452	tt.
L'autre	—	—	462	
Un quartier de derrière	—	—	441	
L'autre	—	—	454	
			1789	
Le suif	—	—	222	
La tête	—	—	92	
Total	—	—	2005	

Le Lord Howard, gouverneur de la Jamaïque, y est mort le 19 novembre. Son frere Richard Howard, Esquire, hérite de ses titres. — Une société de Londres a établi une Colonie en Afrique, pour mettre des bornes au trafic des esclaves, & diminuer le prix du sucre & du tabac. Elle est déjà en négociation avec M. Pitt touchant la protection qu'elle demande du gouvernement. — Des français émigrés ont formé un établissement en Amerique, où ils possèdent déjà 100,000 acres de terrain. Malheureusement cette colonie est comme Paris, mêlée d'aristocrates & de démocrates; & les nouvelles de cette ville y occasionnent souvent des effusions de sang. — Le Roi de Danemark a nommé du consentement du Roi d'Angleterre, M. John Dampé, son consul dans le Palatinat de Lancastre, & M. George Eskeildson en Hibernie. Le nouveau chargé d'affaires de France à la place de M. Barthelemy, M. Herfingier, a fait sa premiere visite de cérémonie au ministre. — Le ministre Pitt consulte beaucoup le Lord Aukland. — On se prépare à envoyer une ambassade à l'empereur de la Chine. — Le Lord Hampden, donna ces jours-ci un diner de *roast-beef & plumpudding*, à 21 garçons ramoneurs qu'il avait fait habiller proprement, après quoi il paya leurs entrées au spectacle, où son suisse était chargé de leur procurer de bonnes places. — Le Marggrave d'Anspach a acheté une terre de M. Martindale, pour 8000 guinées. — On a fait un plan de réforme pour notre armée, qu'on attribue à M. J. Borlax Warren. Il consiste à réduire l'infanterie à 52 régimens, qui porteraient le nom des différents comtés de l'Angleterre & du pays de Gales; à établir également 40 regiments pour l'Ecosse; à augmenter la marine & à charger du service de garnison les troupes de la marine; enfin à organiser tous les regimens d'infanterie, de manière qu'ils puissent au besoin, faire le service des troupes de la marine. — Le parti de l'opposition soutient, que M. Pitt fera entrer les dépenses de l'armement contre les Russes, dans le compte de celles qui ont été faites pour l'armement contre l'Espagne; & qu'il proposera de désigner pour la suite, un fonds pour les armemens en tems de paix. — Un régiment de cavallerie legère s'est embarqué pour la Jamaïque. — Les concerts du Roi gagneront beaucoup par l'émulation, que donneront aux musiciens les talents de la duchesse d'York, pour leur art: cette princesse, à ce qu'on espère, y pincera la harpe. — On remarque que Madame la Margrave d'Anspach ne prend d'autre signature que celle d'Elisabeth, à l'exemple des princesses regnantes.

Le nouveau ministre de France a eu le 12 Janv. sa première audience du Lord Grenville. Les trois régimens des gardes ont été passés en revue le 14. — On avertit dans les feuilles publiques, la police de veiller à ce qu'on ne mêle plus des opiates au porter. — Les feuilles publiques rapportent, que la cour de Berlin a demandé à l'électeur de Saxe, la main de sa fille, pour un des jeunes princes de Prusse. La Russie & l'Autriche ont dû faire la même demande; de sorte que l'on craint que ce mariage ne devienne une pomme de discorde entre ces trois cours. — Les préparatifs, que fait le lord Eardly pour paraître avec sa famille, à la fête de la reine, lui coutent 280,000 fls. de Pol.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PREMIERE LEGISLATURE.

Paris du 26 Janvier.

Séance du Jeudi soir le 26 Janv. Une députation du fauxbourg St. Antoine est admise à la barre: — *Nous venons, a dit l'orateur, nous venons vous jurer, au nom de 40 mille hommes bien armés, que la constitution Française ne souffrira aucune atteinte. Nous laissons aux enfans & aux femmes la manie de se disputer pour du sucre. Les hommes du 14 juillet ne se battent pas pour des bonbons. Mais nous le jurons: ou les ennemis de la chose publique seront exterminés, ou la postérité dira: là était le fauxbourg St. Antoine. Nous vous prions de porter une loi contre l'agiotage, de surveiller les caisses patriotiques, de faire mettre en sûreté le dépôt des assignats échangés. Nous vous demandons une loi régressive contre ces gens qui accaparaient, je crois, jusqu'aux ossemens des patriotes pour les vendre aux aristocrates (applaudissemens.)*

Le président a répondu aux pétitionnaires, en les assurant que jamais cet horrible accaparement ne se réalisera; il les invite aux honneurs de la séance. La pétition est renvoyée aux comités.

Séance du Vendredi 27 Janv. On a lu un procès verbal, envoyé par la municipalité de Lille, qui rend compte à l'Assemblée du fait suivant: plusieurs citoyens de cette ville, munis de passe-ports, se sont présentés aux portes de Tournay, où des affaires de commerce les appelaient; ils sont arrêtés, conduits chés le commandant, qui, après la lecture des passe-ports, leur a ordonné de quitter la ville, & les a fait reconduire, de garde en garde, jusqu'au territoire Français. On a décrété que le ministre des affaires étrangères ferait part à l'Assemblée des renseignemens qui lui ont été adressés, relativement à ce fait. Renvoyé au surplus, pour l'examen de cette affaire, au comité diplomatique. — M. le maréchal de Rochambeau, a écrit à l'Assemblée pour lui demander de permettre à Mrs Dumas, Daubeterre & Daverhault, de venir servir dans son armée, & de le soulager des détails multipliés auxquels l'importance des méditations, que l'intérêt public lui commande, ne lui permet pas de se livrer. Il ajoute, en parlant de M. Dumas, qu'il est son élève, que ses talens lui ont fait rapidement parcourir une carrière brillante, & qu'il a besoin de son secours. — Après quelques débats, l'examen de la question a été renvoyé au comité militaire pour en faire le rapport demain matin. — M. la Croix a fait la dernière lecture du projet de décret sur l'augmentation des officiers généraux, & après des débats peu remarquables, il a fait adopter les articles suivans:

Art. I. "Le nombre des officiers-généraux employés, sera augmenté de huit lieutenans-généraux & de douze maréchaux - de - Camp.

II. „De ces vingt Officiers - Généraux, quatre Lieutenans - Généraux & six Maréchaux - de - Camp seront à la nomination du Roi, qui pourra les choisir, soit parmi les Officiers - Généraux non employés, même parmi ceux nommés depuis les décrets des 20. 21. & 23 Septembre 1790, soit enfin parmi les Officiers des gardes nationales & des troupes de ligne actuellement en activité, ayant d'ailleurs les qualités requises pour parvenir à ce grade. L'autre moitié sera destinée à l'ancienneté, conformément au décret du 23 Septembre dernier, jusqu'à ce que les Officiers - Généraux soient réduits au nombre fixé par le décret du 23 Septembre.

„Le Roi ne pourra nommer Lieutenans - Généraux, les Maréchaux - de - Camp qui ont reçu ce grade pour rétracté.

„Le Roi ne pourra nommer aucun des Officiers qui auraient refusé ou rétracté le serment civique.

„Il ne sera nommé aux places de Lieutenans - Généraux & Maréchaux - de - Camp qui viendront à vaquer, qu'en vertu d'un nouveau décret sanctionné par le Roi.

„Si, à l'époque où la sûreté de l'Empire permettra de remettre l'armée sur le pied de paix, le nombre des Officiers - Généraux excède celui fixé par le décret du 23 Septembre 1790, il y sera réduit & les Officiers - Généraux qui seraient réformés conserveront leur activité de service, & jouiront de la moitié de leur traitement jusqu'à leur remplacement."

Séance du samedi 28. Janvier. Le Président a annoncé que les ministres demandaient, en corps, à être admis pour présenter un message du Roi. Ils ont été introduits à l'instant. Le ministre de la justice a remis au Président le message; Il en a été fait lecture; le voici:

„J'ai examiné, Messieurs, avec la plus sérieuse attention, l'invitation, en forme de décret, que vous m'avez fait remettre par une députation. Vous savez que, par la Constitution, à moi seul il appartient d'entretenir les relations extérieures, & de suivre les négociations avec les puissances étrangères.

Le corps législatif ne peut délibérer sur la guerre, que sur mon initiative & d'après ma proposition formelle. Sans doute vous avez le droit de me demander de prendre en considération les intérêts de la nation; mais la forme, que vous avez prise, pourroit exiger des explications; je ne les développerai pas aujourd'hui.

Cependant la gravité des circonstances est telle, que je préfère agir, plutôt que de discuter, en ce moment, mes droits.

J'ai demandé à l'empereur, depuis plus de 15. jours, des explications conformes à celles de votre message. J'ai conservé avec l'empereur les égards qui sont dûs aux puissances.

Si nous avons la guerre, je sens qu'il sera glorieux pour moi de commander au nom d'une nation qui montre un si grand courage, & j'en calcule toute la force; mais je dois mettre autant de prudence dans mes démarches, que je mets de sévérité aux préparatifs de guerre, pour que l'armée soit prête à entrer en campagne dans 6. semaines.

Quelle preuve plus éclatante puis-je donner de mon attachement à la constitution, que de mettre autant de mesures dans ce qui peut nous mener à la paix, que de célérité dans ce qui peut nous mener à la guerre? La plus inquiète défiance ne peut voir, dans cette conduite, que la réunion de tous mes devoirs. Je le rappelle à l'assemblée: l'humanité défend l'enthousiasme dans les délibérations relatives à la guerre. Il s'agit alors de déclarer que l'intérêt, profondément médité de la patrie, exige le sacrifice d'un grand nombre de

les enfans. Je veille à la sûreté, à l'intérêt & à la gloire de l'empire, & j'attends le moment où je pourrai dire à l'assemblée si nous pouvons compter sur la paix, ou si je dois lui proposer la guerre. *Signé Louis contre signé Dupont.*

L'assemblée n'a rien décrété sur ce message, qui, en effet, étant lui-même une réponse, ne provoquait aucune délibération.

Plusieurs membres ont demandé que le comité d'instruction publique fit le rapport qu'on attendait, depuis quelques tems, sur les honneurs & récompenses honorifiques à accorder aux militaires qui ont bien mérité de la patrie. Voici les principales dispositions du projet de décret présenté par Mr. *Vaublanc*, au nom de ce comité.

„Lorsque la France aura remporté une victoire, le corps législatif fera décerner les honneurs du triomphe.

Nul décret à cet égard ne pourra être porté sans trois lectures, & trois délibérations successives dans l'Assemblée.

On donnera au Général, qui aura remporté quelque avantage, une épée sur laquelle seront écrits ces mots: *Donnée par la Patrie.*

Les troupes victorieuses conduiront leur général au milieu d'elles, sur un char de triomphe, précédé des dévouilles & des armes arrachées à l'ennemi.

Les prisonniers n'attristeront point de leur présence cette pompe. Les soldats qui auront fait des actions décisives seront assis, avec le général, sur le char triomphal.

Si le général vainqueur a épargné le sang des siens, il recevra une couronne civique. Les soldats, qui auront fait de belles actions, recevront des épées, des médailles avec d'honorables inscriptions.

Les régiments triomphans porteront des légendes glorieuses sur leurs drapeaux; les citoyens qui auront eu part au triomphe auront les places de distinction dans les fêtes publiques. Ce projet, applaudi avec transport, sera imprimé & discuté dans la huitaine.

Paris, le 28 Janvier. Le 24. à 7 heures du matin, tout le poste de la prison de l'Abbaye, officiers & soldats avaient disparu, en sorte que les prisonniers auraient pu s'évader en égorgeant le concierge & les géoliers, s'ils n'avaient pas encore été sous la garde de leurs verroux. C'est à cette même époque qu'il a été dénoncé au tribunal du 6^{me} arrondissement, que le Greffier de cette prison s'étoit évadé, emportant avec lui les pièces des procédures contre les accusés d'avoir fabriqué de faux assignats. — Ce n'est que depuis le 26 que la maison militaire du Roi, a reçu ses armes. Cependant ses habits ne lui ont pas encore été distribués. — Le numéraire effectif coûte à acheter, en échange d'assignats, depuis 25 jusqu'à 48 p. 100. Les louis valent 15. francs au-dessus de 24 francs: c'est-à-dire 39 liv.

Lettre de Mr Louis de Noailles (Jacobin) à un membre du Comité militaire.

MONSIEUR! Comment expliquer la rapidité des délibérations de l'assemblée législative sur la guerre & la lenteur des mesures qui peuvent en préparer le succès. Déjà treize jours se sont écoulés depuis le retour du ministre de la guerre, & rien encore n'est statué sur ses demandes. Le rapport du comité est tout en espérances. C'est avec un non-complet de 49,500 hommes qu'on veut déclarer la guerre à toutes les puissances de l'Europe, c'est sans artillerie & sans cavalerie qu'on croit faire face aux troupes les plus aguerries & les plus exercées de l'univers. j'ai annoncé le 5 Septembre 1791. qu'une ligue formidable se formait contre la constitution. Aujourd'hui j'ose assurer que si l'assemblée législative poursuit ses prétentions, sans prendre des mesures plus promptes, & plus certaines que celles

qui lui sont proposées pour compléter l'armée, la France doit compter sur des défaites, sur un démembrement & sur la perte de sa liberté. Quoi! le peuple veut la guerre, & l'on manque de soldats! Le peuple est sensible aux injures qu'il reçoit, & le mot *argent* prend la place de ceux de *gloire*, de *patrie* & de *liberté*! On m'accuse d'avoir dit qu'il fallait fonder peu d'espoir sur les bataillons des gardes nationales volontaires; je le dis à toute la France; si les gardes nationales volontaires ne sont pas employées avec habileté; si on les livre à leur zèle impétueux, si on les expose à des attaques en rase campagne, elles ne supporteront pas le choc de l'ennemi; le désordre une fois dans leurs rangs, les cris de trahison, de conspiration employés pour perdre la chose publique, rétentiront dans les lignes & le cahos entrainera la perte de l'armée.

La bataille de *Rosbach*, où 30. mille hommes en combattirent 80. mille, a été perdue (& par elle plus de 100. lieues de pays) parla confusion des troupes *Françaises* & de celles de l'Empire. Ces troupes cependant avaient fait deux campagnes heureuses. — Les sages décrets de l'Assemblée Constituante, sur l'avancement militaire, ont porté à la tête des corps de troupes de ligne, les Officiers les plus expérimentés de l'Europe. J'en ai cité quelques uns dans une lettre qui a été rendue publique; mais j'avoue que j'ai lu avec admiration la liste des chefs des régimens; un grand nombre a l'expérience de deux guerres; dans le tems de nos grands succès, ces mêmes chefs conduisoient les colonnes; les colonels n'en avoient que le titre. Sous les *Turennes*, les *Luxembourgs*, les *Créquis*, les *Catinats* &c. il n'y avoit d'intermédiaire, entre ces grands hommes & les lieutenants colonels que des jeunes gens qui donnoient publiquement l'ordre, qu'ils recevaient en secret de leurs Lieutenans. — Profitons de l'expérience, du courage de ces braves militaires, de leur attachement à la patrie & au Roi. Un garde National arrivé de la veille ne saurait les diriger habilement; sachons profiter de leurs leçons, nous former à leur école; plaçons nos grenadiers à la tête de nos attaques, nos troupes réglées en première ligne & nos gardes nationales dans des postes que leur bravoure rendra inexpugnables; alors, guidés par des principes sûrs, nous obtiendrons les succès que doivent faire espérer le nombre: Ralliés, resserrés par l'amour de la liberté, nous vaincrons nos ennemis que leurs intérêts auront bientôt divisés; alors notre alliance sera recherchée, notre politique, fondée sur la justice, remplacera bientôt en nos mains la balance de l'Europe, & l'y fixera pour jamais. — C'est s'exposer à de grands dangers que de compter sur l'insurrection des peuples; c'est établir un projet sur des idées éventuelles. Notre sort dépend de nous; n'attendons pas des secours qui pourraient bien ne pas arriver, complétons notre armée de ligne. Les *Belges*, les *Liegeois* avoient souvent juré de *vivre libres ou de mourir*! Ils avoient dressé des potences pour y attacher les citoyens qui oseraient proposer une capitulation. L'armée de l'Empereur arrive; les *Brabançons*, les *Liegeois* jettent leurs armes, & reçoivent la loi de leur ennemi. *François*, voilà une grande leçon pour nous! (Signé) NOAILLES.

A V I S.

On cherche quelqu'un qui sache les langues Française & Allemande. S'adresser au bureau de la Gazette.

E r r a t a.

Nro XXVII. deuxième colonne pag. 107. lig. 26. au lieu de *mon Maître*, lisez: *son maître*. Dans la même colonne, lig: 50, au lieu de *Mority* lisez *Morytz*. Pag. 108, Colonne 1^{ère} lig: 2. au lieu de *Renzberg*, lisez: *Herzberg*; & dans la même ligne, au lieu de: *On lut ensuite*, lisez: *On voit ici*.